Archives parlementaires

Dons patriotiques en argent et métaux par la commune de Torcy, canton de Lagny, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en argent et métaux par la commune de Torcy, canton de Lagny, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 296-297;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34740_t1_0296_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

trict de Lodève pour les parents des défenseurs de la patrie. J'en demande mention honorable et insertion au Bulletin. S. et F. »

BOISSET *(repr.)*.

[*La Sté popul. de Beaulieu à la Conv.; 17 niv. II*]

« Représentants,

Nous avons constamment applaudi et obéi à vos sages lois, mais nous vous devons des remerciements particuliers pour les mesures rigoureuses et salutaires que vous avez prises dans ces derniers temps.

Quoique la population de cette commune soit peu considérable, elle a fourni 180 défenseurs à la patrie auxquels elle n'a cessé d'accorder de secours en haute paie, sans préjudice des contributions publiques qu'elle a exactement acquittées.

Les hauts faits qui viennent d'illustrer les défenseurs de la patrie méritent nos applaudissements et notre reconnoissance, méritent encore quelques marques particulières de notre satisfaction. Ainsi nous vous envoyons pour eux le produit d'une souscription volontaire montant en assignats (à) 540 l. et en numéraire (à) 140 l. 2 s. Total 680 l. 2 s.; 6 onces (de) galon en or, 4 galons de sergent major, 3 épaulettes de capitaine, un cachet et un écusson d'argent.

La Société se trouvant entièrement dépourvue de local pour tenir ses séances, vous demande la chapelle des ci-devant pénitents de cette commune. »

LÉOTARD *(présid.)*, DUCEL *(secrét.)*.

[*Extrait des délibérations de la Sté popul. de Beaulieu, 14 niv. II*]

Sur la motion d'un membre appuyée par l'unanimité de l'assemblée, il a été arrêté que le registre de souscription ouvert pour subvenir [sic] au secours de nos frères d'armes seroient et demeureroient dès ce jour arrêté et qu'il serait nommé deux commissaires pour vérifier les sommes qui étoient au pouvoir du trésorier et à l'unanimité les citoyens Bertrand et Vincent ont été choisis. Lesquels en présence du président ont calculé le rôle duquel il a résulté une somme de 540 l. en assignats, 146 l. 2 sous en numéraire, 6 onces galon d'or, 2 galons de sergent major en or, 3 épaulettes de capitaine en or, un cachet en argent, un écusson idem et 4 chemises neuves. L'assemblée arrête que les sommes qui se portent en totalité à la somme de 686 l. 2 s., les matières en argent et en or seroient adressées à la Convention avec une adresse au nom de cette société, charge le président de faire cette adresse et d'envoyer le tout au citoyen Estorc, maire, à Montpellier pour qu'il le transmette au représentant du peuple Boisset avec prière de le faire parvenir à la Convention et déclare que les 4 chemises resteront au pouvoir du trésorier pour être statué sur leur destinée.

Signé : LÉOTARD *(présid.)*, DUCEL *(secrét.)*.

7

Les citoyens de Castelsarrazin annoncent l'envoi de 242 marcs d'argenterie, dépouilles de leur ci-devant église, et de six décorations militaires : ils demandent que leur commune soit appelée Mont-Sarrazin (1).

Mention honorable et insertion des dons (2); **renvoi, pour le changement de nom, aux comités d'instruction publique et de division.**

8

La société républicaine de Bayeux annonce que le citoyen Martin, chirurgien, a déposé 600 liv. en numéraire pour le soulagement de défenseurs de la Patrie (3).

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

[*Bayeux, 26 niv. II*] (5)

« Citoyens représentants,

La Société républicaine de Bayeux croyant qu'il est de son devoir de publier les actions généreuses d'empresse de vous en faire connaître une que vous ne verrez pas d'un œil indifférent. Le citoyen Martin, chirurgien et membre du Comité de Surveillance de cette commune, vient de déposer sur le bureau de notre Société la somme de 600 l. en argent qu'il destine au soulagement des femmes, enfants et pères indigents des patriotes de cette commune partis à la défense de la patrie. La Société après avoir voté des remerciements au citoyen Martin qu'elle connaît depuis la révolution pour un républicain désintéressé et d'un patriotisme à toute épreuve, a arrêté que cette somme serait déposée entre les mains de son trésorier qui l'échangera à la caisse de notre district, contre pareille somme en assignats, afin que le trésorier du district vous en fasse passer le numéraire ou vous en demeure comptable.

Puissent tous les patriotes aisés imiter le désintéressement du citoyen Martin. S. et F. »

MOULLAND *(présid.)*, WILLAME *(secrét.)*, DANTOVILLE *(membre du C. de correspondance)*.

9

La commune de Torcy, canton de Lagny, annonce qu'elle vient de former une société populaire, et qu'elle a envoyé au district de Meaux 23 marcs une once d'argent, 159 livres de cuivre, 425 livres de fer, 872 livres de plomb, et 5 cloches. La même commune écrit que le 3

(1) *P.V.*, XXXI, 18. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 280; *C. Eg.*, n° 537; *J. Sablier*, n° 1121.
(2) *B^in*, 17 pluv.
(3) *P.V.*, XXXI, 19. Mention dans *J. Sablier*, n° 1121.
(4) *B^in*, 17 pluv.
(5) C 291, pl. 921, p. 31.

Persée creative commons

nivôse elle a arrêté 8 brigands, qui ont été conduits dans les prisons de Lagny (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[*La Sté popul. de Torcy à la Conv., s.d.*] (3)

« Citoyens Législateurs, la commune de Torcy, canton de Lagny-sur-Marne s'est constituée en Société populaire le 15 frimaire; cette société applaudit aux glorieux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Elle a fait partir pour le district de Meaux 23 marcs une once d'argent, 159 livres de cuivre, 425 livres de fers, 872 livres de plomb et 5 cloches, le tout provenant de ses églises.

Cette société assure la Convention, qu'elle ne perdra pas un moment pour le maintien de la liberté et de l'égalité; qu'elle surveillera les malveillants.

Elle vient de commencer à donner à la République une preuve de sa vigilance.

Le 3 nivôse jour d'hier, on est venu l'avertir que 9 brigands armés de sabres, pistolets dont l'embouchure très large pouvoit contenir huit à dix balles et cannes à épée, dont deux à cheval étoient arrivés sur les sept heures dans la commune de Croissy, voisine de Torcy, qui sans doute se disposoient au pillage de quelques cultivateurs, comme cela est déjà malheureusement arrivé l'année dernière. Aussitôt la Société a fait partir une partie de ses membres, qui conjointement avec la commune de Croissy ont arrêté ces scélérats; un seul s'est enfui et les 8 autres ont été conduits après avoir été interrogés par le Comité de Surveillance, sous bonne et sûre garde dans les prisons de Lagny, chef lieu du canton; ainsi que les deux chevaux. C'est sans doute un détachement de voleurs qui parcourent les environs de Paris pour voler et assassiner.

La Société se réjouit d'avoir pu éviter par sa vigilance le pillage et peut-être la mort de quelques bons républicains.

Elle en fait part à la Convention nationale, persuadée qu'elle se réjouira avec les bons sans-culottes de Torcy, d'une telle prise. »

LEBLANC (*présid.*), IMBAULT (*escrét.*), BENNE (*secrét.*).

10

Le citoyen Jean Guimberteau, représentant du Peuple, écrit que le district d'Amboise vient de lui envoyer de nouveau 172 paires de souliers; la commune de Vouvray, district de Tours, 37 chemises, 4 paires de souliers, une paire de guêtres, un habit et une paire de bas de fil; et enfin la société populaire de Tours, 42 autres paires de souliers (4).

Mention honorable et insertion au bulletin.

[*Tours, 13 pluv. II. A la Conv.*] (1)

« J'ai rendu compte à la Convention nationale de l'empressement qu'ont mis le district et la commune d'Amboise à se déchausser pour nos braves défenseurs; ils viennent de me faire passer encore 172 paires de souliers.

La commune de Vouvray, district de Tours, m'a également fait remettre 37 chemises, 4 paires de souliers, une paire de guêtres, un habit et une paire de bas de fil : tous ces effets ont été déposés dans les magasins militaires de la commune de Tours; il vient d'être encore remis dans les mêmes magasins 42 autres paires de souliers provenant de la commune et de la société populaire de Tours. »

GUIMBERTEAU.

11

Le même représentant du Peuple annonce un second envoi de 53 paires de souliers, fait par la petite commune de Selles-sur-Cher.

La mention honorable et l'insertion au bulletin en sont décrétées (2).

Une lettre du citoyen Sarteau, maire de la même commune, jointe à la précédente, est renvoyée au comité de l'examen des marchés (3).

12

Les administrateurs du district de Montmarault annoncent qu'un bien d'émigré vendu en 17 lots, et estimé 11,730 liv., a produit 40,325 liv., et un autre divisé en vingt huit lots, estimé 11,850 liv., a été vendu 65,455 liv. (4).

Insertion au bulletin (5).

[*Montmarault, 11 pluv. II*] (6)

« Aux représentants du peuple français.

Tandis que la Convention nationale lance du haut de la Montagne la foudre qui doit écraser tous les ennemis de la République, nous faisons exécuter ses lois révolutionnaires et vendons merveilleusement les biens des émigrés; le premier bien que nous avons vendu en 17 lots étoit estimé 11.730 l., il a rendu 40.325 l., le 2e estimé 11.250 l. a formé 28 lots qui ont donné 65.455 l.

Pères de la Patrie, restez fermes à votre poste et nous suivrons votre exemple. S. et F. »

THONIER (*v.-présid.*), DECHAUT, MICHELON, RENAUDET, DESMANÈCHE (*secrét.*).

(1) *P.V.*, XXXI, 19.
(2) *Bin*, 17 pluv.
(3) C 291, pl. 921, p. 30.
(4) *P.V.*, XXXI, 19. Mention ou extraits dans *Audit. nat.*, n° 502; *J. Sablier*, n° 1121.

(1) *Bin*, 17 pluv. (suppl'). Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 602.
(2) *Bin*, 17 pluv. (suppl'). Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 602.
(3) *P.V.*, XXXI, 19. Mention dans *J. Sablier*, n° 1121. Lettre datée de Tours, 14 pluv. II.
(4) *P.V.*, XXXI, 20. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 301.
(5) *Bin*, 17 pluv.
(6) C 291, pl. 932, p. 23.